

Le risque de pauvreté augmente pour les personnes âgées

Reinhard Hänggi, Rédacteur

La plupart des seniors en Suisse se portent bien financièrement. Mais il existe également des personnes âgées qui ne sont pas sur le côté ensoleillé de la vie. Leur nombre augmente; c'est pourquoi il y a une nécessité d'agir.

Dans un entretien avec Thérèse Frösch, nous thématisons la situation de ce groupe défavorisé. Thérèse Frösch, membre du parti Les Verts, est une ancienne Conseillère communale de la ville de Berne et ancienne Conseillère nationale. Elle est aujourd'hui Présidente de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS-SKOS), de l'organisation de développement Helvetas, de Spitex Berne et de Domicile Berne (Habitat adaptée à la vieillesse).



Table des matières

Le risque de pauvreté augmente pour les personnes âgées	1-3
Editorial	3
Réponse à Maximilian Reimann	4
Limite d'âge plus élevée pour l'examen médical d'aptitude à la conduite automobile.	4
Les seniors face aux technologies	5
Montant forfaitaire de l'AVS pour deux appareils acoustiques	6
Un nouveau cas de discrimination due à l'âge	6
Anja Bremi ne détournait pas le regard!	7
Actualités du CSA	8
Événement: «Promotion de la santé - un moyen contre l'explosion des coûts dans le domaine de la santé?»	8
Impressum	8



Thérèse Frösch

Raisons pour la pauvreté dans la vieillesse

Travailler une vie durant et, à l'âge de la retraite, ne pas arriver à nouer les deux bouts! Selon Pro Senectute, quelque 186 000 bénéficiaires de l'AVS - ce sont 12 pour cent de la population âgée - touchent des prestations complémentaires et/ou des aides sociales. Sont concernées avant tout les personnes peu qualifiées professionnellement, les femmes vivant seules et les chômeurs de longue durée. D'autres facteurs d'influence sont l'interruption du travail pour la prise en charge des enfants, le travail à temps partiel durant une longue période et des changements dans la situation de vie dus à la séparation ou à un divorce.

Très souvent, la situation précaire demeure invisible, cachée par le sentiment de gêne des concernés. L'Office fédéral de la statistique constate que 7,5 pour cent des retraitées et retraités ont de la peine à payer les dépenses les plus nécessaires. Pour chaque dixième personne âgée, il n'est pas possible de payer une facture imprévue de 2'000 francs dans le délai d'un mois. Les principales causes

de dépenses sont les coûts fixes pour le logement, l'assurance maladie et les impôts. C'est pourquoi les besoins personnels sont réduits à un minimum et il est économisé par exemple sur la nourriture, ce qui agit à la longue négativement sur la santé. Le retrait de la vie sociale n'encourage également pas le bonheur. La formule «pauvre et vieux = malade» devient une réalité, le risque de pauvreté augmente.

Pas de diminution des prestations complémentaires (PC)

Les coûts pour les PC ont presque doublé au cours des 15 dernières années. Une partie des politiciennes et politiciens veulent en ce domaine serrer la vis. Mais il ne faut pas oublier que cette aide financière fut introduite en son temps pour permettre à toutes les Suissesses et à tous les Suisses de mener une vie dans la dignité, également dans la vieillesse, et sans soucis financiers. La réalité est cependant que, même avec les PC, la sécurité de l'existence n'est pas atteinte pour une partie de notre population. Effectivement épargné n'est également

pas le cas globalement, car si le budget des PC est réduit, les coûts ressortent simplement ailleurs, par exemple à l'aide sociale.

Depuis la crise financière d'il y a quelques années, il faut malheureusement constater de manière croissante, politiquement, une constitution de blocs. Les uns défendent ces aides déjà aujourd'hui modestes, les autres veulent les réduire. Un consensus est actuellement quasi un mot étranger au Palais fédéral. Les compromis ne sont presque pas possibles.

Les aides pour le loyer sont gelées

Selon Pro Senectute, 40 000 foyers de retraités ne peuvent pas payer leur loyer avec le montant maximal des prestations complémentaires fixé par l'Etat. Depuis 2001, les aides pour les loyers sont inchangées, alors que les loyers ont augmenté de plus de 20 pour cent. Une conséquence de cette situation peu réjouissante est que des retraités encore en forme entrent dans un EMS, parce qu'ils ne peuvent plus payer leur logement. En 2014, le Conseil fédéral a pré-



senté une proposition pour l'adaptation du maximum de loyer pris en compte dans les PC. La proposition fut cependant bloquée au Parlement. La Commission compétente du Conseil national a récemment indiqué à nouveau ne pas vouloir augmenter ces aides pour le loyer.

Fausse économies dans le domaine de la santé

Il est évident que l'explosion des coûts dans le domaine de la santé doit être contenue. Une augmentation annuelle des primes pour l'assurance maladie d'en moyenne quatre pour cent n'est plus envisageable. Cette augmentation continue des coûts touche avant tout les plus pauvres.

Mais il y a également des mesures de réduction des coûts, qui dépassent les bornes. En 2011, le Parlement a, lors de la révision de la loi sur l'assurance maladie, séparé les soins et l'aide. Une erreur lourde de conséquences: il n'y a pas de soins professionnels sans une partie d'aide et il n'y a également pas d'aide de haute qualité sans au moins de petites prestations de soins. Les deux éléments sont inséparables, faute de quoi la qualité ne peut pas être garantie. Un autre exemple sont les récentes modifications dans la liste des moyens et appareils (LiMA) effectuées par l'Office fédéral de la santé. Des moyens d'aide isolés, par exemple pour soigner l'exsudat de plaies, ne doivent plus être payés par les caisses maladie.

Les deux exemples sont positifs pour les caisses maladie, elles doivent moins payer. Mais de la sorte il n'est rien économisé. Les coûts sont pris en charge directement par le patient. Les moins bien lotis le subissent à nouveau de plein fouet.

Paix sociale en danger

Des mesures d'économies touchant durement les plus pauvres n'apportent rien. De la sorte, leur sécurité d'existence - également

avec les PC et l'aide sociale - n'est pas assurée et leur qualité de vie n'est pas améliorée. L'écart entre riches et pauvres ne doit pas se creuser davantage. La paix sociale signifie qu'il doit être vivable en Suisse pour tous les groupes de population. La solidarité intergénérationnelle constitue également une valeur importante.

En ce domaine, Thérèse Frösch souligne la position importante du CSA. Comme voix des seniors - particulièrement pour ceux qui ne vont pas bien financièrement et qui n'ont point de lobby - le

Conseil doit faire entendre sa voix au sein du Parlement et des offices fédéraux. La structure de la population se modifie constamment, prochainement les «baby-boomers» atteindront l'âge de la retraite. Cette situation doit être considérée dans de nouvelles lois et ordonnances. Le travail bénévole du CSA est absolument nécessaire. En général il est réjouissant de voir la part importante du bénévolat pour l'intérêt général en Suisse. Cette preuve de solidarité est réelle. Avec cette attitude, les problèmes mentionnés dans cet article peuvent être résolus.

Editorial

Michel Pillonel, Coprésident

Le prix des médicaments en Suisse largement exagéré

A deux mois de l'annonce des augmentations de primes d'assurance maladie, chacune et chacun se demande à quelle sauce elle ou il va être mangé(e). Les prévisions pour 2019 tournent autour des quatre pour cent. Cette nouvelle n'a pas l'air de choquer les Suisses. Ils la prennent pour une fatalité! Pourtant, il y a un facteur de coûts qui pourrait être combattu avec plus de rigueur. Je veux parler du prix des médicaments qui, en Suisse sont honteusement trop élevés. Selon la dernière comparaison des prix réalisée ce printemps par Interpharma et Santésuisse, les médicaments génériques demeurent deux fois plus chers en Suisse qu'à l'étranger et celui des médicaments protégés par un brevet sont, eux, 9% plus chers. Cette nouvelle est pourtant passée inaperçue ou presque. Seul un petit encadré dans les journaux l'a relatée.

Le CSA en a assez de subir sans réagir. Il a placé les problèmes liés aux coûts de la santé tout en haut de ses préoccupations. Lors de sa



Journée de réflexions du 20 septembre à Coire, le Conseil Suisse des Aînés mettra l'accent sur les mesures de préventions à mettre en œuvre dans le domaine de la santé. En outre, le surveillant des prix M. Stefan Meierhans tracera les voies possibles pour maîtriser les coûts de la santé dans des proportions plus acceptables pour les assurés. Par cette démarche, le CSA veut sensibiliser l'opinion publique et ses organisations membres qu'il y a toujours quelque chose à faire.

Réponse à Maximilian Reimann

Roland Grunder, Coprésident CSA (ASA)

Le CSA a pris connaissance, avec étonnement et certaines réserves, des commentaires parus dans le dernier Bulletin de l'ASA, de Maximilian Reimann, Conseiller national et membre du Comité de l'ASA, sur le nouveau contrat de subvention.

Sans entrer dans les détails, il nous paraît pour le moins singulier d'affirmer, d'une part, qu'il s'agit d'un avis personnel et, quelques lignes plus loin, vouloir intervenir auprès de la Confédération pour lui soumettre un problème relatif au contrat de subvention entre le CSA et l'OFAS d'autre part. Au nom de qui s'exprime-t-on sans même avoir consulté ceux qui sont directement concernés? Cette intervention parlementaire n'est-

elle pas qu'un pamphlet de politique électoraliste?

Le CSA travaille depuis plusieurs mois avec l'OFAS à l'élaboration du contrat de subvention pour la nouvelle période 2019-2022. Ses Statuts prévoient qu'il émette des recommandations de vote décidées par son Assemblée des Délégués. Celle-ci est composée paritairement de membres désignés et mandatés par les deux faïtières ASA et FARES. Selon les résultats du vote, un rapport de minorité peut être adopté et publié ou même, en cas d'échec d'une proposition consensuelle, la liberté de recommandation de vote est laissée aux faïtières, le CSA n'émettant dans ce cas-là, aucune consigne de vote. De ce

fait, prétendre que la démocratie n'est pas respectée relève d'une mauvaise foi évidente.

Par ailleurs, il est vrai que le CSA redistribue un montant dit «indispensable» (sic) à ses deux faïtières pour les tâches qui leurs sont assignées et pour lesquelles elles devront, elles aussi, assurer leurs prestations, y compris en matière de recherche de consensus et de recommandations de vote sans qu'il soit pour autant question de servilité.

Le CSA souhaite, non pas l'intervention du Conseil fédéral, mais une mise au point en son sein, notamment avec le Comité de l'ASA.

Limite d'âge plus élevée pour l'examen médical d'aptitude à la conduite automobile.

Reinhard Hänggi, Rédacteur

Dès le 1er janvier 2019, les seniors ne doivent se soumettre qu'à partir de 75 ans, tous les deux ans, à un examen d'aptitude à la conduite automobile. La mise en œuvre de la nouvelle règle est de la compétence des cantons. Par analogie, la limite d'âge pour les médecins reconnus par les cantons pour réaliser des examens médicaux de l'aptitude à la conduite est également élevé de 70 à 75 ans.

Le Conseil suisse des aînés se réjouit de cette décision du Conseil fédéral. Il s'est engagé depuis des années pour une élévation de la limite d'âge. Mais...

Les conducteurs âgés sont présentés sous un éclairage négatif
La question reste toujours posée «la Suisse discrimine-t-elle les seniors au volant?» Les personnes âgées doivent prouver qu'elles

sont encore capables de conduire une auto - mais pas les plus jeunes. En Italie chaque conducteur doit se soumettre régulièrement à un contrôle.

Encore récemment des articles ont paru dans plusieurs journaux sur le thème arbitraire des seniors au volant, qui présenteraient un danger élevé. Ils sont cloués au pilori avec des titres sordides

comme «1'700 seniors condamnés pour des délits de circulation». La réalité est que leur proportion dans le total des sanctions ne représente que 3,2 pour cent. Et les chauffards sur nos routes ne sont pas les conducteurs âgés, mais les jeunes avec un véhicule puissant en CV. Mais de nombreux professionnels des médias ne veulent toujours pas l'admettre.





Les seniors face aux technologies

Roland Grunder, Président du Groupe de Travail TIC

Face aux nouvelles technologies de la communication, il faut noter une différence entre les catégories d'âge de 50 à 65 ans et les plus de 65 ans.

La première catégorie est déjà familiarisée avec des outils tels que l'ordinateur. La plupart des concernés ont eu l'occasion de rencontrer ce type de machine au cours de leur carrière même s'il s'agit de s'adapter aux évolutions régulières et aux modifications.

Dans la seconde tranche d'âge, on trouvera une partie des seniors curieux et avides de découverte, qui se sont lancés dans l'informatique pour rester en contact avec la famille ou sous son influence, voire tout simplement pour éviter l'isolement provoqué par le toujours plus d'informatisation. Les autres, nombreux, sont réticents et ne veulent plus faire le saut de l'informatique.

On note, en effet, plusieurs types de réticences, le premier obstacle étant celui de la complexité (apparente) des ordinateurs. Le second frein important est que les seniors ne sont pas convaincus que les services de l'Internet peuvent répondre à leurs besoins quotidiens, même si beaucoup d'entre eux vivent dans des régions où

la poste, la banque, le magasin d'alimentation et bien d'autres services ont disparu et ne sont accessibles que par l'Internet! La troisième réticence est liée aux questions de sécurité des transactions et de la protection des données personnelles. Mais est-ce vraiment plus sûr d'apporter son argent de la poste à la banque ou vice-versa que de le transférer par Internet? Enfin un dernier frein, celui du coût d'acquisition, voire d'abonnement, de ces technologies.

Si nous pouvons partager certaines de ces réticences, les tablettes tactiles et les outils informatiques de la nouvelle génération, avec leur développement, nous paraissent nettement plus adaptés, plus ergonomiques et plus simples d'installation et d'utilisation. Ils nous semblent apporter aux seniors la réponse à leurs réticences.

La tablette tactile au service des seniors.

Les tablettes semblent être un outil idéal. Fini les dizaines de câbles à connecter, les logiciels à instal-

ler, mais aussi l'encombrement du produit. La tablette est simple, ergonomique et peut être utilisée partout à tout moment. Pourrait-elle correspondre aux besoins ou aux problèmes des seniors?

Etant donné que le vieillissement implique des modifications physiques et cognitives, il est important de prendre en compte ces éléments. Les personnes âgées n'appréhendent pas les contrastes, les textes en mouvement ou encore les polices de caractère de la même façon que quelqu'un de 20 ans plus jeune. C'est pourquoi, tous ces éléments doivent être pris en compte pour rendre l'outil accessible.

Il existe aujourd'hui des tablettes interactives adaptées aux seniors et à leurs exigences: agrandir les éléments de navigation, boutons, icônes; l'affichage de manière explicite de l'action entreprise, la taille de l'écran, de l'image, des polices de caractère, etc. Bref, plus simple, plus intuitif et cantonné à l'essentiel quelle que soit l'utilisation: lecture, navigation, jeux, information, e-commerce, e-banking, etc.

Le message du CSA et de son Groupe de travail TIC est de démystifier et de faciliter l'appropriation des technologies par les seniors en leur donnant confiance sans négliger une prudence essentielle dans leur utilisation. Les tablettes tactiles sont en mesure d'améliorer la vie quotidienne des seniors en étant un véritable outil de facilitation, d'échange et de partage pour rester au contact de son environnement social, de ses enfants, de ses amis et ses proches. La tablette tactile est sans doute aussi un moyen de renforcer les liens intergénérationnels.

Montant forfaitaire de l'AVS pour deux appareils acoustiques

Reinhard Hänggi, Rédacteur



A l'avenir une personne ayant atteint l'âge de l'AVS recevra également pour les appareils acoustiques aux deux oreilles un montant forfaitaire. Jusqu'à maintenant l'AVS ne payait qu'un seul appareil. Le nouveau forfait pour deux appareils se monte à 1237.50 pour

les appareils et prestations pour une durée de cinq ans. Le forfait de l'AVS pour un appareil acoustique était jusqu'à maintenant de 630 francs. Une ou un médecin spécialiste déterminera si un ou deux appareils sont nécessaires.

Le CSA s'engage depuis des années pour cette adaptation de l'ordonnance. Les seniors avec une seule oreille sont très rares également en Suisse.

Un nouveau cas de discrimination due à l'âge

Reinhard Hänggi, Rédacteur

Récemment le canton de Soleure cherchait pour la prison de Schachen à Deitlingen une collaboratrice ou un collaborateur pour le service de sécurité, centrale/technique. Toutefois une exigence sautait particulièrement aux yeux: pour postuler, il ne fallait pas être plus âgé de 45 ans, ni de moins de 30 ans.

Le chef du service cantonal de l'application des sanctions pénales fut interrogé au sujet de cette guillotine pour raison d'âge. Il justifia le texte de la mise au concours par les exigences physiques et psychiques pour le personnel du service de sécurité. On est dépendant de personnes ayant

une expérience de vie et professionnelle pour ce domaine d'exécution très exigeant et très stressant à tous les niveaux. Quiconque travaille dans ce domaine doit être corporellement en mesure de pouvoir assurer la sécurité et l'ordre au sein de l'établissement pénitentiaire à tout moment. De plus du fait des exigences complexes, jusqu'à cinq ans de formation sont nécessaires. Depuis sa création le Conseil suisse des aînés intervient lors de tels cas de discrimination. Du fait de l'absence de droit constitu-



tionnel, il est pour de nombreux concernés presque impossible de se défendre.

Un groupe spécialisé du CSA examine actuellement les mesures possibles contre de telles discriminations.

Anja Breimi ne détournait pas le regard!

Rudolf Garo, membre du Comité de l'ASA



Le 24 juin 2018, Anja Kirstin Breimi-Forrer est décédée à Zollikon à l'âge de 83 ans. Elle était une grande dame, courageuse, intelligente et chaleureuse en même temps, qui venait d'un milieu aisé et qui aurait pu s'offrir des choses agréables dans une vie luxueuse. Elle se fixa cependant elle-même une tâche extrêmement difficile et ingrate, dans le sens qu'elle brisa un tabou en parlant de violences faites aux personnes âgées; elle entreprit un travail de sensibilisation pour leur venir en aide.

Dans sa vie professionnelle, son activité était dans les soins aux malades. A la Direction de la santé du canton de Zurich, elle était la personne en charge de la formation et de la formation continue dans les professions de soins. Après son mariage avec l'entrepreneur, et par la suite Conseiller national, Ulrich Breimi, elle a, outre ses tâches ménagères et de mère de deux filles, assumé des fonctions bénévoles. Présidente de la section zurichoise de la Croix Rouge Suisse, elle était membre d'un groupe de travail pour la ré-

duction de la violence faite aux personnes âgées, car très choquée par la souffrance muette des personnes âgées. Comme les propositions du groupe de travail pour la création d'une instance de plaintes efficace n'étaient pas réalisables politiquement, elle a concrétisé elle-même une telle organisation. Elle développa le concept pour une «instance indépendante de plaintes pour la vieillesse - UBA», à laquelle les personnes concernées ou leurs proches, amis et connaissances pouvaient s'adresser, également en cas de conflits incluant des institutions comme par exemple des homes ou des tiers, en cas d'une violation de dignité et d'autodétermination. Elle avait l'idée de faire fonctionner le service avec des experts bénévoles. En 1997, il en résulta l'UDA.

Les estimations indiquent que jusqu'à un cinquième des personnes âgées et dépendantes souffrent de contraintes comme une tutelle non nécessaire ou de déficiences résultant souvent d'une situation de surcharge du personnel. Les exemples de cas publiés sont effrayants, comme celui - lourd - d'un homme alcoolique, qui confisqua la rente AVS de sa mère âgée, lui laissant à peine de l'argent pour la nourriture et les habits et la maltraita. Les autorités communales, le médecin, les voisins étaient au courant mais la personne dans le village n'aborda le thème.

Porteur d'avenir était, en 1997 déjà, le plan d'engager des seniors experts, sur une base bénévole pour le bien des personnes âgées. Le bénévolat joue un rôle important dans le travail pour la vieillesse et peut à l'avenir fournir une contribution importante pour la résolution de nombreux

défis, vu le nombre croissant de personnes âgées. Pour UBA, des douzaines d'expertes et experts s'engagent: des médecins retraités, psychiatres, psychologues, juristes, modérateurs et modératrices.

Anja Breimi était d'avis que les humains, qui vivent dans une condition privilégiée, devraient redonner quelque chose à la société. Elle l'a fait de manière exemplaire et avec un grand engagement. Les seniors de la Suisse l'en remercient pour cette réalisation.

Pour son activité, UBA a reçu en 2013 le prix spécial du Eulen Award, une distinction pour les projets innovants au profit des anciennes générations. La «Fondation génération plus» qui l'attribue fut fondée avec la participation du CSA.

QUI EST LE CSA?

Le Conseil suisse des aînés est l'organe consultatif du Conseil fédéral et des autorités pour les questions concernant la vieillesse. Il représente les demandes des personnes âgées dans les domaines économiques, sociaux et de société. Les 34 membres traitent les questions qui se posent à eux dans divers groupes de travail. Ils communiquent leurs prises de positions aux autorités et aux instances politiques. Le CSA est constitué des deux organisations faitières:

- Fédération des Associations des Retraités et de l'Entraide en Suisse (FARES)
- Association Suisse des Aînés (ASA)

Ensemble, les deux organisations représentent près de 200 000 seniors, membres de ces associations.

Actualités du CSA

Nouveau contrat avec la Confédération

Récemment le nouveau contrat pour la période 2019 - 2023 fut convenu entre le CSA et l'Office fédéral des assurances sociales. Il comprend les objectifs ainsi que les prestations que le CSA devra fournir et l'indemnisation pour cette tâche.

«Numéro zéro» d'un magazine commun

Dans l'esprit d'un essai, un magazine commun au CSA, à l'ASA (Association Suisse des Aînés) et à la FARES (Fédération des Associations des Retraités et de l'Entraide en Suisse) paraîtra à fin novembre. Pour la première fois, les trois organisations se présenteront en commun à l'extérieur.

L'étude du CSA près de sa conclusion

Sur mandat du CSA, la LISS (Laboratorio di sviluppo di ingegneria Schürch) réalise une enquête auprès de la population âgée du Val Muggio et du Val Onsernone dans le canton du Tessin. L'objectif est d'examiner si la technologie de l'information peut prévenir la solitude dans les régions périphériques. En septembre les premiers résultats devraient être disponibles.

Événement public du CSA:

«Promotion de la santé - un moyen contre l'explosion des coûts dans le domaine de la santé?»

Jeudi 20 septembre 2018, 14h - 17h30 dans la salle paroissiale Tithof, Coire

Depuis le milieu des années 1990, l'explosion des coûts dans le domaine de la santé est un thème permanent dans notre pays. Le secteur de la santé croît apparemment inexorablement. Cela provoque en permanence des augmentations de primes dans l'assurance maladie.

Souvent on entend que le vieillissement de la population est le facteur de coûts dans le domaine de la santé. Du point de vue statistique cela ne correspond que partiellement à la réalité. La mentalité de self service des partenaires du marché dans ce secteur, ainsi que l'absence de contrôle au niveau fédéral en sont également responsables.

Le canton des Grisons a développé un programme pour la prévention et la promotion de la santé dans la vieillesse, qui sera présenté lors de l'événement. De plus, le préposé à la surveillance des prix, M. Stefan

Meierhans, montrera dans son exposé, les voies possibles pour maintenir sous contrôle les coûts de la santé. Lors d'une table ronde, les résultats des deux présentations seront discutés.

De plus amples informations et le formulaire d'inscription sont disponibles sur le site www.ssr-csa.ch.

Pour la première fois, le CSA organise un événement public à Coire. Dans le contrat de prestations avec l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), il est, entre autres, mentionné que le CSA doit inclure toutes les régions dans la politique de vieillesse. Après Lugano en 2014 et Sion en 2016, aura lieu cette année - en collaboration avec l'Association cantonale des seniors des Grisons (BVKS - Bündler Kantonalverband für Seniorinnen und Senioren) une manifestation à Coire.

Reinhard Hänggi

Impressum

EDITEUR

Coprésidence CSA
Roland Grunder
Tél. 079 669 98 02
info@ssr-csa.ch

Michel Pillonel
Tél. 031 924 11 00
info@ssr-csa.ch

Rédacteur:

Reinhard Hänggi
Tél. 032 544 05 28
rhaenggi@gawnet.ch

Mise en page et production:

Lithouse, 3013 Berne
Tél. 031 333 28 48
info@lithouse.ch

Impression:

Schneider Druck AG
8032 Zurich
Tél. 044 381 69 33
info@schneiderdruckag.ch

SSR Schweizerischer Seniorenrat
CSA Conseil suisse des aînés
Consiglio svizzero degli anziani

Conseil suisse des aînés CSA
Secrétariat, Worblentalstrasse 32
3063 Ittigen
Tél. 031 924 11 00
info@ssr-csa.ch
www.ssr-csa.ch